



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Eléments de réflexion sur autogestion et/ou direction centralisée en agriculture

Serge Koulytchizky

Citer ce document / Cite this document :

Koulytchizky Serge. Eléments de réflexion sur autogestion et/ou direction centralisée en agriculture. In: Économie rurale. N°111, 1976. Agriculture et développement socialiste (Première partie) pp. 57-63;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2399>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_111_1_2399

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR AUTOGESTION ET/OU DIRECTION CENTRALISÉE EN AGRICULTURE

Serge KOULYTCHIZKY

*I.U.T. de Talence
Université de Bordeaux*

« Autogestion ou direction centralisée », lorsque le sujet m'a été proposé, dans le cadre de ce colloque sur le **développement** socialiste et l'agriculture, je l'ai immédiatement situé au plan de l'économie nationale ; on pourrait également le situer au niveau de l'unité de production elle-même, à condition de le modifier de la manière indiquée dans le titre par un « et/ou ». Cet et/ou qui lie ou dissocie autogestion et direction centralisée de l'économie ou de l'entreprise, va faire l'objet de notre réflexion, mais auparavant il convient d'éclairer le débat en levant deux ambiguïtés.

1 - Il ne peut guère y avoir autogestion sans direction centralisée au niveau des unités de production.

L'anarchie ne s'accorde pas avec la production et une fois une décision adoptée — démocratiquement adoptée — elle doit être exécutée dans les temps voulus ; pour cela, il est nécessaire qu'existe une structuration de l'exécution. Cette réflexion nous a déjà conduit à distinguer, à partir du modèle algérien, les deux hiérarchies de gestion « socialiste » et « fonctionnelle » (1) :

— d'un côté, pour l'élaboration de la décision et dans un sens ascendant : assemblée des travailleurs —> Conseil des travailleurs —> Comité de gestion —> Président.

— d'un autre côté, pour l'exécution et dans un sens descendant, par exemple, directeur —> chef de culture —> responsable de chantier —> travailleur (voir en annexe, tableau 1).

2 - Il ne peut guère y avoir autogestion sans coordination des tâches à l'échelon de la nation. Certaines activités peuvent difficilement être confiées à l'initiative de groupes particuliers, même étendus : défense nationale, éducation, santé, banque, transports, etc...

D'autre part, si l'on veut échapper au danger de « goinfrisme », c'est-à-dire d'égoïsme de groupe, qui guette l'autogestion, il faut fixer des cadres à l'initiative des entreprises autogérées, orienter leurs productions dans un sens conforme au bien de tous. Tout ceci ne peut se faire sans un minimum de planification et de « direction » de l'économie à l'échelon national.

Mais alors cette « autogestion » que nous venons de restreindre ici par rapport aux idées simples courantes en la matière, qu'est-elle exactement ?

L'AUTOGESTION, QU'EST-CE ?

De nombreuses conceptions s'affrontent. Les querelles de mots cachent,

— ou des incompréhensions ; les unes évoquent l'autogestion totale, réalisée dans un monde idéal, véritable société communiste parfaite, tandis que les autres s'en tiennent aux expériences en cours (certains même allant jusqu'à qualifier d'autogestion la simple « participation » en système capitaliste).

— ou de redoutables querelles d'écoles dictées par des conceptions politiques divergentes ;

Pour les uns il ne saurait être question d'autogestion que totale, étendue à toute la société, pour d'autres il s'agit d'une forme applicable avant tout au monde du travail, aux entreprises et à leur fonctionnement. Daniel Mothé analyse cinq niveaux de l'autogestion (2) : le niveau de la relation de l'ouvrier avec ses outils, celui du travail d'équipe, le niveau de l'atelier, celui de l'entreprise et le niveau de la société toute entière.

A ce cinquième niveau — ou pour aller vers ce cinquième niveau — commencent les querelles sur l'autogestion « par en haut » ou « par en bas » (3) et sur le spontanisme.

Pour nous, en suivant Serge Mallet (4), nous adopterons une démarche plus pragmatique. Il existe aujourd'hui de par le monde des expériences qui revendiquent la qualification d'autogestionnaires et qui présentent des traits communs dans leur réussite ou dans leur échec. De même, il existe dans le passé des expériences « associationnistes » et, sans que l'on puisse parler pour autant de « théorie » de l'autogestion, il existe des doctrines qui ont sous tendu ces expériences. De tous ces éléments, on peut retirer des convergences qui nous conduisent à la formule suivante :

« L'autogestion est un phénomène économique, social et politique complexe qui apparaît en général spontanément dans

(2) « Esprit », n° 442, janvier 1975.

(3) BOURDET Yvon. L'autogestion n° 5. Autogestion par en haut ou par en bas ? Revue Autogestion et Socialisme, n° 30-31, mars-juin 1975.

(4) ... Je me demande si le problème réel est celui d'étudier je ne sais quelle autogestion idéale dans un monde abstrait, en prenant une heure H, on passe à l'autogestion, qu'est-ce qu'on fait ? ou si le problème n'est pas plutôt de savoir ce que signifient aujourd'hui concrètement, à la fois comme prise de conscience des aliénations et comme phénomène de refus des aliénations, les différentes manifestations qui se placent aujourd'hui sous le terme autogestion ?... »

Extrait d'une des dernières interventions de Serge MALLET : Colloque de Bordeaux, organisé au Collège Coopératif par le CERFAC, 4-5 juillet 1973.

(1) KOULYTCHIZKY Serge. L'autogestion, l'homme et l'Etat - l'expérience algérienne », Editions Mouton, Paris, 1974 ; 482 pages.

le domaine de la production et tend à s'étendre à l'ensemble de la vie sociale.

« Elle implique une remise en cause globale de la société, par un idéal de type socialiste opposé à tout centralisme et à tout autoritarisme, sur la base de l'appropriation collective des moyens de production et de la constitution de groupes autonomes de producteurs, de consommateurs, d'usagers et de citoyens.

« Elle implique la prise de décisions à tous les niveaux directement ou par délégation révocable, par tous ceux auxquels ces décisions s'appliquent immédiatement ou médiatement, de cette participation totale découlant l'engagement de leur responsabilité personnelle et leur éventuel intérêt aux résultats, après nécessaire formation et complète information.

« Elle implique une coordination générale des activités à tous les niveaux, cette coordination devant, sans plus, équilibrer par sa force centripète l'individualisme des différentes communautés de la base ».

Après cette approche générale du concept d'autogestion, il faut examiner ce qu'il représente dans le secteur qui nous intéresse ici, celui de l'agriculture.

Avant toute chose, on doit tenter de distinguer l'autogestion de la coopération. S'il apparaît assez facile de différencier de l'unité autogérée, l'entreprise coopérative en régime capitaliste, la distinction devient beaucoup plus délicate avec la coopérative des pays socialistes.

En régime capitaliste, et lorsqu'il s'agit de produire en commun, la distinction autogestion-coopération reposerait sur les éléments suivants :

— Propriété collective des membres d'un côté, simple droit d'utilisation d'une propriété appartenant à la nation de l'autre.

— Coordination des activités des entreprises autogérées par un Plan, absence de toute coordination, autre que professionnelle, des coopératives en régime capitaliste.

— Caractère souvent formel de la démocratie ouvrière en coopération, s'opposant à la prise des décisions par tous en autogestion.

En régime socialiste, on peut reprendre les mêmes éléments pour esquisser une distinction.

— La coopérative des pays socialistes reste marquée par l'association à l'origine de « propriétaires ». Dans l'autogestion au contraire, une propriété nationale (par révolution agraire ou sur biens vacants, ou biens domaniaux) est mise à la disposition d'anciens exclus de la « propriété ».

— Les coopératives socialistes, tolérées par l'Etat, encadrées par les règles de planification n'ont pas vocation à développer leur système socio-économique original, vocation qui est celle de l'autogestion.

— La démocratie dans la prise des décisions reste la pierre de touche de l'autogestion ; elle ne revêt pas la même importance dans la coopérative socialiste.

On peut maintenant essayer de fixer pour l'agriculture quelques caractéristiques principales de l'autogestion ou d'un système en transition vers l'autogestion.

a - L'autogestion rejette la propriété privée des exploitations ; elle implique donc l'existence d'un régime socialiste.

b - Elle ne saurait être limitée à des activités tronquées, telles que le rassemblement et l'écoulement des produits ; elle prend ses racines dans les activités de production.

c - Elle implique une volonté d'extension à tous les aspects de la vie économique et politique.

d - Elle ne se conçoit pas sans une coordination générale des activités impliquant une certaine planification.

L'autogestion parfaite n'existant nulle part dans le monde, les caractéristiques mentionnées permettent d'apprécier le degré de volonté autogestionnaire d'un système en mutation.

LE MODELE ALGERIEN

En Algérie, l'autogestion agricole a achoppé sur les points 3 et 4, en Yougoslavie ce sont également ces deux derniers points qui provoquent le mouvement de balancier bien connu entre la tendance au centralisme et la tendance à l'autonomie des unités de la base (5).

En effet sur le terrain les choses ne sont pas simples. Il faut les conditions tout à fait particulières qui furent celles de l'Algérie en 1962 : guerre de libération, départ précipité des colons provoquant la vacance de leurs biens, pour qu'apparaisse spontanément une autogestion non instaurée par un gouvernement, ni promue par un Parti politique, autogestion spontanée, développée « par en bas » (6).

Par contre, en Yougoslavie, en 1951, l'autogestion a été mise en place « par le haut ». Sur le plan économique, le mouvement de balancier pousse tantôt « vers une sorte de capitalisme sauvage et cruel où les entreprises ne manifestent aucune responsabilité à l'égard de la commune » (7), tantôt vers l'interventionnisme du pouvoir central qui se fait désormais par l'intermédiaire de l'organisation bancaire.

Sur le plan politique, la volonté fédéraliste se heurte à des sentiments autonomistes qui paraissent tendre à faire éclater l'unité nationale.

Encore ce mouvement de balancier traduit-il l'existence d'un pouvoir de contestation du centralisme qui a proprement et simplement été étranglé dans bien d'autres pays.

Certains auteurs, estimant que l'autogestion parfaite n'est pas de ce monde, voient dans ce pouvoir de contestation l'autogestion elle-même. C'est la théorie du conflit créateur dans une ligne en zig-zag considérée comme inévitable.

Si nous quittons le plan des conditions d'émergence de l'autogestion pour examiner le fonctionnement, les difficultés ne sont pas moindres.

L'autogestion doit échapper à deux maux principaux. Ce sont la **bureaucratie** et la **technocratie**.

Sur le plan interne, celui des unités de production, tout d'abord, la bureaucratie guette les structures de la gestion socialiste.

Occasion de promotion inespérée — par rapport à l'ancien régime — l'élection au comité de gestion ou à sa présidence, de travailleurs parfois à très faible niveau d'instruction (analphabètes même dans les domaines auto-

(5) MINARIK E. L'autogestion dans les pays socialistes. Revue « Economie et Humanisme », n° 187, mai-juin 1969.

(6) On peut lire sur ce point KOULYCHIZKY S. Dynamiques de l'autogestion. Genèse et ambivalence de l'expérience algérienne. Dans les Archives Internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement, n° 31, janvier-juin 1972.

(7) MEISTER A. Economie et Humanisme. N° 191, janvier-février 1970.

gérés algériens d'après 1962), aboutit parfois à des déviations.

« Le Président ?... il ne fait rien, sa tâche consiste uniquement à rester assis avec le directeur tout au long de la journée — A cela le président devait répondre : j'ai toujours une mission à remplir, celle de rechercher les manières de recevoir les responsables de banques et de l'administration pour qu'ils facilitent notre tâche. Les travailleurs ne veulent pas m'obéir et lorsque je leur dis quelque chose, ils me répondent : travaille avec nous, mets sur toi un bleu comme nous et alors nous t'écouterons » (8).

En col blanc, le membre de comité de gestion, le président, perdent très vite le contact avec les travailleurs de la base, deviennent sensible aux chants des sirènes de l'Administration, des autorités locales, épousent plus facilement le point de vue des organes de tutelle. La hiérarchie de gestion socialiste perd alors toute signification avec la disparition de sa spontanéité première.

Toujours sur le plan interne, un danger plus grand encore est celui de la technocratisation des unités de production.

Nous nous plaçons ici au niveau d'une économie moderne de grandes unités de production, de grands domaines dans l'agriculture, travaillant exclusivement pour le marché, parfois même l'exportation, comme cela était le cas en Algérie.

Les décisions complexes à prendre en ce qui concerne le financement, les investissements, la production la commercialisation, exigent des connaissances étendues en économie et en gestion.

Certes, le travailleur de la base, membre de l'assemblée générale, se décide-t-il sur de grandes options et n'a-t-il à voter que des plans et des programmes généraux, mais il est à craindre que le sens des décisions qu'il prend soit pré-orienté par la manière dont sont présentés les dossiers.

Ces dossiers sont préparés par les « spécialistes » de l'entreprise ; ceux qui « connaissent le problème » : comptables, financiers, commerciaux, ingénieurs de production, etc...

Une illustration de ce phénomène est donnée par l'analyse des élections aux organes de gestion socialiste dans les entreprises en Yougoslavie. De plus en plus, les travailleurs de la production cèdent la place aux employés et aux cadres. Dans les domaines agricoles autogérés en Algérie, le comptable a longtemps détenu un pouvoir exagéré.

Sur le plan externe des relations unité de production-pouvoir central, les mêmes maux s'attaquent à l'autogestion.

La bureaucratie tout d'abord, des organes qui détiennent les redoutables pouvoirs de la tutelle sur les unités autogérées.

En Algérie, le tableau présenté en Annexe II permet de se rendre compte que presque toutes les décisions échappent à l'exploitation autogérée : l'approvisionnement, comme la commercialisation, le financement, les plans de culture, le recrutement de personnel, la comptabilité etc... Il n'est même pas possible d'avoir une véritable gestion au niveau des unités de base. Que reste-t-il alors à autogérer, sinon le fait de dire le matin « toi tu travailleras ici, et toi sur cet autre champ » ?

(8) Révolution et Travail, n° 58, 8 octobre 1964, à propos de l'unité de production Ex-Ronda.

Les organes de tutelle disposent même d'un délégué permanent sur le domaine, c'est le « chargé de gestion », nommé directement par le ministère. Il s'agit bien ici de « bureaucratie », dans la mesure où les chevauchements de compétences et l'absence de directives coordonnées aboutissent à l'exercice du pouvoir pour le pouvoir et non pour l'efficacité.

Les entreprises autogérées sont plus facilement victimes d'une tutelle bureaucratique, que les entreprises du système capitaliste, pour deux raisons : la première c'est qu'appartenant à l'Etat, le droit de regard de l'Etat y paraît naturel ; la seconde tient au soupçon de travail individualiste, fractionnel, qui accompagne généralement l'autogestion dans l'esprit des « bureaux ».

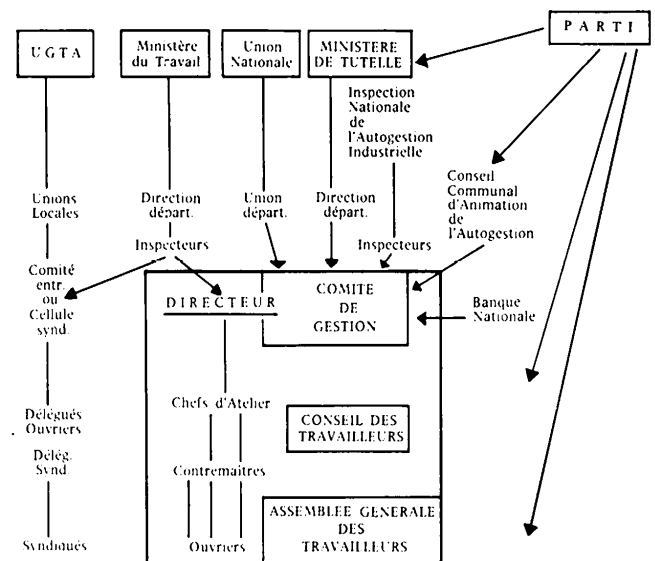
Sur le plan externe encore, la technocratie est parfois en mesure de venir à bout de l'autogestion.

En effet, les unités autogérées n'ont pas le même comportement que les entreprises capitalistes. Elles ont normalement un souci plus grand du bien-être de leurs membres et de leur formation culturelle. Elles ne peuvent négliger ni l'intérêt du consommateur bien compris, ni celui du citoyen (par des nuisances par exemple).

En Algérie, dans la compétition avec un secteur privé resté en place, les unités autogérées ont joué le jeu de la solidarité nationale en recrutant des anciens moudjahidine (anciens combattants) en surnombre et en adoptant parfois des orphelins. Un tel comportement « romantique » — bien que dicté par la loi et non respecté par les firmes privées — n'a pas placé les unités autogérées dans une position favorable dans la concurrence et n'a pas contribué à l'élévation de leur productivité. Les technocrates ont eu alors beau jeu de dénoncer ce que l'on a appelé en 1965 « la gabegie autogestionnaire ». De là, la mise en place de sociétés nationales dans l'industrie, de là le choix de la formule coopérative pour la révolution agraire.

Dans cet affrontement de forces contraires, l'autogestion n'a pas aujourd'hui entièrement perdu en Algérie. C'est bien le levain autogestionnaire de 1962-1963 qui est à l'origine de la « Charte de Gestion Socialiste » des entreprises nationales, et de la forme coopérative adoptée pour la réforme agraire.

ANNEXE I



FONCTIONS	SITUATION ANTERIEURE A L'APPLICATION DES REFORMES DE LA TUTELLE DE 1966-1967-1968
Fonction administrative (politique générale, organisation, coordination, contrôle)	<p>Dans l'agriculture, tutelle étroite de l'ONRA s'apparentant à une direction directe des domaines par l'intermédiaire des multiples échelons locaux et par l'entremise des chargés de gestion entièrement dans la main de l'office</p> <p>Dans l'industrie, tutelle confuse et plus souple, parfois inexistante ; action autonome des chargés de gestion très souvent.</p> <p>Dans les deux secteurs, les chargés de gestion s'arrogent en général pouvoir de direction en invoquant des directives du Plan et des directives administratives. Les organes de gestion socialiste se bornent à avaliser une politique dont ils ne décident pas.</p>
Fonction commerciale (achats, ventes, échanges)	<p>La commercialisation relativement libre dans l'industrie est pour l'agriculture assurée par les CORA, les CORE, l'ONACO, l'OAIC, tous organismes, qui, même à forme « coopérative », traitent directement avec l'ONRA. Le domaine ignore tout de la vente de ses produits (ou de la mévente) et des prix pratiqués (sauf en cas de redu). L'approvisionnement est aussi une prérogative de l'office.</p>
Fonction technique (production, fabrication, transformations)	<p>En principe la production est décidée par les organes de gestion socialiste en fonction des directives de planification nationale. Dans l'agriculture, l'ONRA impose les cultures et les surfaces. Rôle important des chargés de gestion en tant que chefs de la hiérarchie fonctionnelle de production.</p>
Fonction financière (recherche et gestion des capitaux)	<p>La Banque Centrale d'Algérie est pour le secteur industriel beaucoup plus un organe de contrôle financier qu'un organe de crédit. Dans l'agriculture, l'attribution des crédits de campagne par l'office aboutit à une gestion directe des domaines en raison du système d'échelonnement adopté. Aucun crédit à long ou à moyen terme.</p>
Fonction sociale et sécurité (protection personnes et biens, gestion du personnel)	<p>Dans le domaine des admissions de nouveaux membres les organes de gestion socialiste ont encore leur mot à dire sur les personnes, mais ce sont les offices qui acceptent ou refusent les plans d'embauche ou de licenciement annuels. La discipline est exercée par le chargé de gestion le plus souvent. Les taux d'avances sont fixés par l'Etat, les répartitions de bénéfices sont également décidées par lui.</p>
Fonction comptable (inventaire, bilan, prix de revient, statistiques)	<p>Dans l'industrie la comptabilité est tenue par les unités elles-mêmes</p> <p>Dans les transports, c'est l'office (ONT) qui s'en charge.</p> <p>Dans l'agriculture, les SAP, sous la dépendance de l'ONRA, assurent la comptabilité des exploitations d'une manière extrêmement imparfaite et globale (les renseignements ne sont pas répercutés à l'échelon des domaines).</p> <ul style="list-style-type: none"> — les autogestionnaires ignorent tout des problèmes d'amortissement de leur importance (pas de plan d'amortissement, pas de plan d'investissement) ; — les produits ne sont pas entrés en comptabilité, même fictivement, dans les domaines ; — aucun calcul de rentabilité, de prix de revient n'est fait ; — l'investissement échappe aux travailleurs (en principe directives liées à la planification). <p>La fonction comptable, sans laquelle aucune gestion réelle ne peut être faite, échappe, dans l'agriculture et dans les transports presque totalement aux organes de gestion socialiste des unités de production.</p>

L'exemple algérien nous a permis de mettre en évidence une dualité délicate.

C'est par absence de direction centralisée de l'économie, de planification véritable, que l'autogestion s'est trouvée livrée à l'arbitraire des banques et des organes administratifs de tutelle, qu'elle a été conduite à l'impossibilité de gérer et ensuite condamnée et limitée. C'est par abus de direction centralisée que l'autogestion n'a pu s'affirmer comme système global, s'est étioyée et a alors été facilement éliminée du pouvoir par la même tendance centralisatrice.

Dans cet esprit on peut admettre « autogestion et coordination centralisée », si ce dernier terme implique la coordination des activités économiques exprimée dans un plan, mais il faudrait écrire « autogestion ou direction centralisée » si l'on veut entendre par là les pouvoirs de tutelle administratifs exorbitants exercés ici et là et ayant souvent conduit à l'abandon de la voie autogestionnaire.

Dans le premier cas, il reste encore — et cela n'est pas le plus simple — à définir les liaisons entre planification centrale et unités de base autonomes (9).

(9) Sur ce plan, la Pologne peut apporter d'utiles informations, notamment dans le domaine de l'autogestion des consommateurs par la coopération (voir numéro spécial des AISCSD, à paraître fin 1975).

SITUATION ACTUELLE

La tutelle dans l'industrie est réorganisée ; elle s'exerce désormais par l'intermédiaire des directions départementales de l'industrie. Dans l'agriculture, l'Office National de la Réforme Agraire est supprimé et c'est le ministère qui exerce directement une tutelle qui reste assez lourde.

Ces diverses mesures vont cependant dans le sens de l'allègement d'une bureaucratie aux rouages compliqués ; elles doivent renforcer le pouvoir ouvrier dans l'entreprise.

Sans changement dans l'industrie, où la commercialisation des produits du secteur autogéré ne posait pas de problèmes spécifiques.

Dans l'agriculture, nouvelle organisation des circuits, dans laquelle les CORA et les CORE prennent un caractère véritablement « coopératif ». Organisation coopérative également des approvisionnements.

Sans grand changement, sinon par le fait de la disparition de l'ONRA dans l'agriculture. Pouvoir toujours étendu des chargés de gestion en cette matière. L'amorce de planification devrait aboutir à ce que des directives plus précises de production soient imposées aux unités (après consultation de celles-ci pour faire le plan).

Nouveau système de financement de l'agriculture pour les crédits de campagne versés en une seule tranche annuelle ce qui évite désormais la « gestion directe » évoquée pour la période précédente. La BNA apparaît comme la banque des secteurs public et autogéré.

Sans grand changement, sinon par le fait de la réorganisation (dans l'agriculture) des organes de gestion socialiste et par les nouvelles règles d'admission au sein du collectif des anciens saisonniers (plus de 200 jours de travail par an). Nouveau mode de calcul de l'intéressement.

C'est sur ce point primordial pour toute gestion que les réformes les plus importantes ont été introduites dans l'agriculture (l'industrie n'ayant pas posé de problème jusque là sur le plan comptable).

Les coopératives de crédit nouvelles sont désormais outillées de manière à faire une comptabilité analytique et prévisionnelle pour tous les domaines.

Les prix de revient sont très exactement déterminés par culture, l'amortissement est pratiqué, les fonds sont pourvus et les domaines sont renseignés sur les résultats comptables de leur gestion assez régulièrement. Ils savent désormais comment leur production est entrée en recette. En outre, des conseils de gestion leur sont prodigués, dont il est simplement à craindre qu'ils influent parfois trop profondément sur les décisions prises par les collectifs.

ANNEXE III

RATIONALITE ECONOMIQUE DE LA PRISE DES DECISIONS EN AUTOGESTION (10)

Les économistes, se penchant sur les conséquences fâcheuses de la croissance non contrôlée ont débouché sur le concept « d'environnement ». Les nuisances, l'épuisement des ressources naturelles, le niveau des relations interpersonnelles et intergroupes, mais aussi l'esthétique industrielle nouvelle, sont autant de **coûts** ou **d'avantages** non chiffrés.

Ces coûts et avantages non chiffrés sont appelés **effets externes** ou **externalités**, parfois **coûts et avantages sociaux**, l'expression « non chiffré » recouvrant les catégories unpriced and inadequately priced (non chiffré et mal chiffré).

(10) Eléments d'une contribution à la Première Conférence Internationale sur l'Autogestion et la Participation - Dubrovnik - Décembre 1972.

Les effets externes peuvent être négatifs (destruction de sites) ou positifs (industrie en expansion créant des avantages dans une zone deshéritée).

Ces notions, jusqu'à présent surtout appliquées à l'extérieur de l'entreprise, dans ses relations avec le milieu ambiant, font référence à l'idée de **bien-être** (welfare-economy).

Or cette notion de bien-être n'est pas étrangère au milieu que constitue l'entreprise elle-même.

Les externalités négatives ou positives n'y sont pas moins importantes qu'à l'extérieur. Il existe pour les travailleurs des « nuisances » et parfois aussi des avantages non chiffrés qui résultent du milieu dans lequel ils œuvrent. L'entreprise autogérée ne connaît ni plus ni moins d'externalités positives ou négatives que l'entreprise capitaliste, mais il est probable que les effets externes y sont mieux connus, que la prise de conscience des problèmes y est

plus grande et plus vif le désir d'étudier les questions pratiques d'évaluation des coûts et les remèdes à apporter aux effets externes négatifs.

Ceci résulte de plusieurs particularités de l'autogestion. Tout d'abord, on établit généralement qu'existe un rapport étroit entre le degré de responsabilité que possède un « décideur » et la quantité d'incertitude à laquelle il a à faire face pour prendre ses décisions. Or, dans les entreprises autogérées, ce sont normalement les travailleurs dans leur ensemble qui prennent les décisions les plus importantes, qui élaborent plans et programmes. On peut donc penser que la notion de **choix dans l'incertain** leur est familière, ainsi que tous les effets externes qui y sont attachés.

Cette prise de décisions communautaires a une autre conséquence, celle de multiplier cet « œil neuf » qu'apportent à l'examen des problèmes qui leur sont soumis ceux qui ne sont pas directement impliqués et qui peuvent prendre le recul nécessaire à un bon examen.

Dans l'entreprise classique l'ingénieur décide de production, mais n'intervient pas dans la gestion du personnel, le comptable décide de finances et n'intervient pas dans la réglementation d'atelier, le contremaître organise le travail de son équipe et n'intervient pas au niveau de la politique générale. Dans l'autogestion il en va tout autrement et l'on peut penser que le système permet de faire surgir des ambiguïtés, des prolongements qui n'auraient pas été vus par ceux qui travaillent tous les jours sur certains problèmes.

Par ailleurs, la participation aux décisions des travailleurs de la base, permet d'inclure dans les éléments des choix à effectuer, des données humaines et sociales, rarement considérées dans l'entreprise classique, sauf en période conflictuelle, sur intervention des syndicats. En effet les travailleurs ont une propension naturelle à prendre en considération, au niveau de l'entreprise, avant l'intérêt général qui leur paraît lointain, les problèmes qui les touchent de près tous les jours, problèmes de bruit, de fatigue, d'horaires, d'agrément plus ou moins grand du travail, etc... Tous facteurs difficilement quantifiables.

Au niveau de la prise de conscience des effets externes dans l'entreprise autogérée, il faut encore souligner deux particularités.

D'une part, le fait que l'unité de production se situe dans un contexte dont elle ne peut se désintéresser au même titre que l'entreprise classique. L'entreprise autogérée est aussi polluante que l'entreprise capitaliste, mais du fait même de l'aspiration du système à l'autogestion généralisée, elle ne peut faire le même type de calcul que l'entreprise privée qui nuit et pollue si le coût de cet effet externe négatif est pour elle nul ou plus faible que le coût du remède à apporter au mal.

D'autre part, on peut penser qu'en autogestion la formation et l'information des travailleurs, leur « conscientisation », les amènent à prendre en considération dans des décisions au niveau de l'entreprise des éléments non quantifiables auxquels ne peuvent pas songer les ouvriers des firmes privées, éléments tels que l'aspiration au bonheur par le mieux-être, la culture, le comportement conscient de consommateur ou de citoyen, etc...

Parmi les externalités que l'autogestion met ainsi en lumière, il en est qui peuvent donner lieu à une certaine quantification par « appropriation » ou bien « dédommagement ». Les processus d'appropriation des effets externes positifs et de dédommagement des effets externes négatifs constituent ce que l'on appelle l'**internalisation des externalités**.

L'entreprise classique utilise déjà des pratiques d'évaluation qui permettent cette internalisation.

Mais il est d'autres externalités, non internalisables, pour lesquelles le problème se pose de savoir jusqu'à quel point l'entreprise autogérée doit et peut en tenir compte.

1 - Externalités internalisables

Une des premières à avoir été prise en considération est le prix de la vie humaine.

En effet, on s'est rendu compte que l'on devait prendre en considération dans les décisions en matière d'investissements — et pour cela quantifier — le coût de la vie humaine épargnée ou prolongée par des dépenses de sécurité ou de santé.

Par valeur d'une vie humaine on entend le « montant de monnaie qu'aux yeux d'une collectivité il vaut la peine de dépenser pour sauver une vie » (J. Bernard). Cette valeur comporte deux éléments, l'un économique est calculé par application du système du **coût d'opportunité**, en appréciant la valeur de la perte de production évitée en conservant la vie, l'autre, non-économique, a été approché par C. Abraham et J. Thédié à partir du « *præmium doloris* » fixé par les tribunaux.

D'autres « **incorporels** », c'est-à-dire biens divisibles ou non qui ne sont pas directement quantifiables physiquement ou en valeur, sont aujourd'hui évalués monétairement par les coûts d'opportunité, ainsi les temps de transport et les temps de loisir, évalués en temps de travail qui pourrait se substituer au transport ou au loisir (au taux du salaire horaire net d'impôt).

A un échelon plus vaste, Jacques Delors, avec ses **indicateurs sociaux**, a tenté de représenter par des données quantifiées l'activité sociale de la nation. Il existe 304 indicateurs, groupés en 24 thèmes, très divers, allant de l'espérance de vie à l'utilisation du temps en passant par la place faite aux personnes âgées, la mobilité sociale, l'évolution de l'urbanisation, etc...

2 - Externalités non internalisables

Ces effets externes ne sont guère différents des précédents, sinon par le fait qu'ils ne sont pas encore pris en considération par l'entreprise privée dans ses calculs. On les rangera sous la rubrique générale de « **qualité de la vie** ».

On y trouve au premier plan, externalités négatives, les problèmes de santé, de fatigue industrielle, de vieillissement précoce, liés à la vie de travail. On y trouve le problème des ouvriers spécialisés et de la chaîne (11).

Autres externalités négatives, celles liées au milieu de vie, à l'habitat, aux conditions de transport, au déracinement des ruraux (12).

(11) Voici quelques brèves conclusions du Dr Vienney : « Un bûcheron est vieux à 65 ans, un ouvrier sur chaîne à 40 ans. Le Dr Muldword constate les effets néfastes de la chaîne sur le système nerveux et relève le nombre alarmant de cas de dépression nerveuse, ce qui n'est pas seulement un luxe de PDG surmené... » Journal Le Figaro, 7 décembre 1972.

(12) Dans le même article, on lit : « Pour les jeunes ruraux, le problème se complique comme toujours, quand il est question de mariage. Pour une raison simple : les filles ne veulent à aucun prix entendre parler d'habiter la campagne, parce que c'est sale et trop loin des joies de la vraie vie... Les statistiques confirment : sur 100 filles d'exploitants agricoles, 21 seulement épousent un agriculteur ou un salarié agricole. Elles ne refusent pas d'épouser un ouvrier, 44 % le font. Mais le futur mari doit remplir une condition nécessaire : habiter la ville ».

La culture et les loisirs, constituent, après le travail et l'habitat, la troisième source d'effets externes négatifs, de frustrations.

L'entreprise peut-elle et doit-elle prendre en considération ces différents effets externes négatifs ?

Les uns résultent directement d'activités liées au travail dans l'entreprise ; ils peuvent donner lieu à dédommagement et internalisation. Les autres ne sont que des effets plus ou moins dérivés de l'activité ou de la présence dans l'unité de production. Il apparaît souhaitable que l'entreprise autogérée, plus soucieuse que l'entreprise privée de qualité de la vie, cherche à en tenir compte, et il est probable qu'elle le fait au moins en partie, dans la mesure où les travailleurs peuvent exprimer directement dans les décisions prises en commun, les problèmes qui les concernent en tant qu'hommes. Certes, les nécessités de l'économie font que bien d'autres éléments viennent en compétition avec ces préoccupations mais du moins la faculté de les exprimer existe-t-elle.

Sans avoir recours à des approximations aussi savantes que celles des méthodes « multicritères » élaborées pour les firmes capitalistes, l'autogestion permet de faire

des choix qui tiennent compte de l'ensemble des données qui se présentent à l'entreprise, y compris des effets négatifs externes si souvent négligés.

Des recherches nouvelles devraient être engagées sur cette voie, permettant de savoir comment sont faits ces choix : est-ce que l'intérêt de l'homme est négligé au profit du développement de l'entreprise ? Est-ce qu'il y a convergence organisée ? Est-ce que le danger de « goinfrisme », dénoncé par Serge Mallet n'est pas précisément pris en compte (outrée) des effets externes négatifs ?

Les réponses à ces questions aideraient sans doute à mieux connaître l'autogestion et à apprécier le degré de rationalité économique des décisions qui y sont prises et cela au niveau d'une rationalité globale, complexe, non limitée à quelques éléments simples.

En particulier si la satisfaction de l'utilisateur de l'entreprise de son client, du consommateur faisait partie des éléments externes pris en considération, on s'acheminerait ainsi naturellement vers une autogestion totale, construite à partir de la base, des unités de production et intégrant toutes les facettes de l'activité de l'individu : travailleur, consommateur, citoyen.